Questions portées sur le registre disponible en Mairie.

Pour Information.

R1/28.10.2020

Mme Rebecca Santos.

Présidente de l'association pour la protection du paysage et de la faune de la Sauvetat, je suis venue pour quelques explications sur le projet. J'ai déposé une lettre de l'association. J'attends la réponse de notre lettre.

26 octobre

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous sommes un groupe d'habitants de La Sauvetat préoccupés par le projet de centrale solaire sur le territoire de la commune, à La Tastère .

Nous avons été très surpris d'apprendre l'existence de ce projet par les notes d'information concernant l'enquête publique qui sont apparues dans le village il y a seulement un peu plus de deux aines. Il apparaît que ce projet est déjà très avancé, sans aucune consultation préalable des résidents de la commune.

L'Etat d'urgence sanitaire entré en vigueur le samedi 17 octobre 020 interdit les rassemblements publics. De plus le nombre de positifs en moyenne par jour en Occitanie est de 2042 cas selon l'ARS en date du 20 octobre. C'est pourquoi nous ne pensons pas que les consignes Covid promulguées il y a quelques mois s'appliquent à la situation d'urgence actuelle ; nous faisons à des risques aussi élevés qu'au début du confinement. Il en résulte que le report de l'enquête publique aurait dû être envisagé pour permettre la mise en place d'un processus d'information et de consultation adapté et citoyen.

Nous avons déjà demandé à notre maire d'organiser un forum public afin de communiquer largement sur les détails et l'impact de ce projet. Il a refusé sur la base des restrictions Covid. Comment pouvez-vous donc poursuivre avec une « enquête publique » » ? .

D'après les règles exposées dans la notice d'enquête publique, vous serez présent sur une durée totale de 9 heures. Dans la mesure où vous allez recevoir une personne à la fois, nous estimons que vous n'allez pouvoir parler qu'à environ 30 personnes maximum, soit 10% de la population de la commune. Ne sera pas suffisamment représentatif des résidents de La Sauvetat et ne permettra donc pas une réelle consultation des 1 abitants. CE N'EST PAS UN PROCESSUS DEMOCRATIQUE!

Ceci exposé, nous vous communiquons ci-dessous une liste non exhaustive de nos objections à ce projet

1-Défrichement

Il y a eu une demande de défrichement de trois ha de forêt à la préfecture par Valero. Cette demande n'a a priori pas été affichée la mairie, ce qui aurait du être fait selon les règles de la DDT. La destruction de trois ha de bois dans la commune aura nécessairement un impact sur la faune et la flore, qui a prospéré paix après la fermeture de la carrière en 2013. On parle en particulier d'une espèce protégée de grenouille. La rainette méridionale (hyla meridionalis), Cette espèce protégée a été observée et documentée (photos geotag datées) plusieurs fois les environs du projet, et en particulier au Hameau de La Taste, qui se situe seulement à 60m du projet. Cette grenouille n'a apparemment pas été détectée lors de l'étude, faite par Valeco. C'est surprenant!

2-Co-visibilité: Selon nos recherches personnelles, il se trouve qu'il existe plusieurs projets du même type dans les alentours, cependant dans ces projets, la notion de co-visibilité est respectée. Le projet proposé à La Sauvetat est le seul projet ou les panneaux ,photovoltaïques seront visibles de la route communale, départementale et par les propriétés des alentours. Ceci n'est-il pas contre les lois sur la nuisance de visibilité?

3-Impact environnemental (riverains proches) Selon l'étude d'impact environnemental fait par Valeco, les endroits identifiés comme « hameaux avec sensibilité forte » sont : La Taste, Larroque, et La Tastère. Entre ces trois, le Hameau de La Taste est le seul qui n'est pas 'associé' au projet, et qui donc n'a pas été consulté du tout. Pourquoi ?

4-Protocole non respecté avons fait un sondage au village, y compris quelques anciens conseillers municipaux et il se trouve que ce projet a été soigneusement gardé dans l'ombre. Nous avons aussi des questions par rapport aux connections personnelles entre les membres du conseil qui ont validé le projet à l'époque de sa proposition (conflit d'intérêt ?).

5-Inconvénients pour la commune. Valeco est une entreprise basée à Montpellier ,donc rien à voir le Gers, et surtout pas La Sauvetat. C'est un projet commercial qui n'a presque aucun rapport avec l'énergie verte, mais c'est plutôt un projet bénéfique pour l'entreprise et les propriétaires du terrain, personne d'autre. Ce n'est qu'un moyen pour se faire de l'argent. Au contraire, pour les riverains proches ce projet représente une nuisance visuelle importante et un danger potentiel pour la valeur de leurs maisons.

6-État du site proposé : Il semblerait que le propriétaire de la carrière était obligé de restaurer le site de la carrière en espace naturel après sa fermeture en 2013. Et en 2017, la mairie a constaté que le propriétaire avait retransformé la carrière en espace naturel. Comment se fait-il donc que ce projet soit maintenant validé sur un espace dit « naturel » ?

Nous vous informons que nous avons déjà le soutien de bon d'habitants de La Sauvetat et des communes voisines, sous forme de pétition. Nous vous présenterons cette pétition avant la clôture de l'enquête. Notre association a créé un site web : <u>www.latastere.info</u> où vous pouvez consulter notre démarche contre ce projet

Mme Santos, Rebecca (Présidente de l'association)

R2/28.10.2020

M Matthew Weinreb.

Propriétaire de La Taste – Chez Zen

Je suis venu avoir des explications sur le projet

J'ai déposé mes questions sous forme de lettre.

Contre l'installation industriel de la centrale solaire de La Tastère, La Sauvetat.

• Lorsque le permis de carrière a été prolongé il Y a quelques années, je crois c'était une condition absolue que le terrain soit remis à un usage naturel par la suite. Parce que l'on s'est rendu compte qu'une terre naturelle sans entraves est essentielle à la campagne. Si le permis était prolongé à la condition absolue que le terrain soit ensuite remis à son état naturel, comment pourrait-il être possible qu'un projet semi-industriel comme celui-ci soit même envisagé. Ce projet semble être en contradiction directe avec ces termes. La carrière a légalement atteint la fin de son permis d'exploitation en 2013 et pourtant, mais Torres, le propriétaire du terrain, en vendait encore de la pierre en 2017 (j'ai vu des factures pour le prouver)

Aucune propriété locale ou aucun propriétaire de maison n'a été informé de ce programme (même les personnes qui vivent juste à côté) Et la campagne officielle pour publier l'avis à la mairie a certainement été interrompue par le début la crise des coronavirus (et du confinement). Personne à qui j'ai parlé n'a vu avis public

officiel ou d'affichage du projet ou bien de la demande d'affichement. Cela semble potentiellement constituer une violation de l'obligation légale de notifier la commune.

La carrière est un lieu où la nature et la biodiversité se sont épanouies. Quelque chose qui est nécessaire dans une large mesure dans ce domaine en raison de la quantité d'agriculture et de l'utilisation de produits agrochimiques. En il est envisagé que 3 ha de forêt naturelle seraient abattus pour ce projet. L'entreprise a promis de remplacer ces arbres par des gaules ailleurs mais, pour autant que je sache, n'a pas réussi à identifier un endroit ou les planter. Dans tous cas, cela dégradera la biodiversité de La Sauvetat. La régénération et « rewilding » est l'avenir et dans l'état actuel des choses, c'est un excellent exemple de cette éthique.

Avant d'exploiter les espaces naturels, toutes les zones semi-industrielles doivent être utilisées pour le solaire ...
Ainsi, tous les parkings des hypermarchés et des zones industrielles doivent d'abord être couverts, ainsi que toits de tous les bâtiments semi-industriels. Il est également logique encourager la conversion des toits orientés au sud des bâtiments domestiques une utilisation à l'énergie solaire. Les panneaux solaires Tesla seront très prochainement disponibles en France et, combinés aux batteries domestiques (le « Powerwall », ils fourniront une énorme quantité d'énergie. Les panneaux solaires améliorent également leur efficacité extrêmement rapidement, nous aurons donc besoin de moins de surface pour générer plus d'énergie à l'avenir.

Espèces rares comme la population locale de l'élanion blanc rare (Elanus caeruleus) a énormément augmenté ces dernières années, presque certainement à cause des terrains de chasse non perturbés · des zones telles que l'ancienne carrière. Ils se rétablissent dans cette zone à cause des espaces naturels tels que carrière. C'est sans aucun doute, également un terrain fertile important pour la rainette méridionale, une espèce protège par la loi sur la protection de nature du 1 O Juillet 1976. Nous en avons besoin de plus de ces espaces, pas moins.

Il est bien connu, que les panneaux solaires distraient les oiseaux en raison de leur réflectivité, ils doivent donc être concentrés autant que possible sur les zones semi-industrielles et les bâtiments.

La même manière, nous avons besoin de plus d'espaces où les insectes Peuvent s'épanouir .Les populations d'insectes du monde entier ont chuté en raison de l'utilisation des produits agrochimiques et de l'empiètement de l'humanité sur les espaces naturels. Les insectes sont la base essentielle de la chaine alimentaire et sans eux, aucun de nous ne peut habiter cette planète.

Feu est incontestablement un risque. Si cela est susceptible de poser problème lorsque les cultures sont sèches, cela représente un risque pour les familles locales et les cultures. La seule vraie solution à cela est une surveillance 24 heures sur 24.

Esthétiquement ce projet ruinera l'aspect de la campagne de la rue de la Hune. Et certaines maisons seront extrêmement affectées par l'installation. La co-visibilité est un droit communal et la beauté du paysage font partie du bien commun de la commune, cette installation détruira les vues naturelles de La Sauvetat depuis la rue de la Hune dégradant ainsi la beauté pour tous. En effet, les autres installations solaires photovoltaïques que j'ai visitées ont été bien camouflées par un couvert arboré profond et jamais à proximité de propriétés résidentielles.

Il semblerait qu'il y ait peu ou pas d'avantages commerciaux pour la commune son ensemble de cette installation. La société exploitante est basée à *M*ontpellier et il semblerait qu'aucune entreprise locale ne soit impliquée.

En tant que propriétaire d'une propriété qui pourra voir les panneaux (La Tombe, 32500 La Sauvetat), je m'oppose le plus fortement à leur installation. En je loue une grande partie de mon bien à une entreprise de bien-être »Chez.Zen». Leurs clients viennent spécifiquement pour être dans un environnement très naturel. C'est un risque fort que leur entreprise soit impactée négativement par installation et à ce titre, mon entreprise, (qui loue ma maison à Chez. Zen.)

Enfin, la société a utilisé des photographies de ma propriété qui ont été prises sur Internet .. Des photos que j'ai moi-même photographiées ... C'est un vol et une violation directe du droit d'auteur .. Je crains que cette attitude cavalière ne traverse l'ensemble projet. En effet, je suis obligé d'écrire à Synergis pour lui demander de retirer mes photos sous peine d'utilisation illégale.

Matthew Weinreb La Sauvetat

R3/28.10.2020

Mme Frédérique Podmore.

J'ai fait part de mes observations par écrit par lettre et par mail.

Quelle responsabilité de Valéco dans l'entretien de la haie sachant qu'à Saint Clar, la hai après dix ans d'existence n'est plus entretenue et ne masque as la clôture.

Je suis la secrétaire de l'association.

R4/28.10.2020

Mme Et M Barbot Fabienne et Gérard.

Question: Sur construction sur zone agricole.

L'installation de la centrale ne va-t-elle pas entraîner l'installation d'autres centrales sur La Sauvetat ?

Sommes contre l'installation de panneaux au sol, par contre, sommes pour l'implantation de panneaux sur les toitures.

Souhaiterions si le projet abouti, l'implantation des 5,8 hectares d'arbres sur La Sauvetat et non

Et surtout cacher un maximum des riverains.

Contre ce projet de panneaux à La Sauvetat.

R5/28.10.2020

Mme Véronique Prié. 6 rue du Moulin. La Sauvetat.

Sous couvert d'écologie et d'énergie dite « propre », on va défricher 3 ha de forêt !! Je suis CONTRE.

PS Conflit d'intérêt dès la première demande de permis de construire. Action envisagée auprès du tribunal administratif par le collectif.

R6/6.11.2020

M Gilles Beyssièré.

Je suis venu poser des questions et mes doléances sur ce projet.

Remis un courrier daté du 5/11/2020 qui consigne mes remarques et observations, dont le principale est le renoncement du défrichement de 3 ha de bois.

Monsieur le Commissaire-enquêteur

Dans le cadre de l'enquête publique que vous menez concernant le projetd1installation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de La Sauvetat lieu-dit La Tastère, je vous prie de prendre connaissance de mes remarques et observations relatives à ce projet porté par le groupe Valeco.

Concernant les panneaux voltaïques, j'y suis favorable à condition qu'ils soient installés sur des zones neutres telles que les toits de bâtiments industriels, commerciaux, agricoles, parkings, friches industrielles, carrières désaffectées. Ils ont à exclure des zones rurales à vocation agricoles et forestières au nom de la protection de l'environnement, de la faune et de la flore. Le projet porté par Valeco sur la commune de La Sauvetat prévoit l'installation d'une centrale sur une carrière désaffectée mais aussi sur une zone boisée de 3ha à détruire, soit une superficie totale de 10 ha .Ce projet appelle de ma part les doléances suivantes :

1- Absence d'information et de consultation du public Je déplore la très grande discrétion dans laquelle se déroule ce projet. Il n'a fait l'objet d'aucune information de la part de l'ancienne municipalité (à l'époque de la demande de permis de construire janvier 2020) ainsi que la part de la nouvelle municipalité actuelle (consultation du public relative à la demande d'autorisation de défrichement en juillet 2020). Aucune délibération du conseil municipal sur ce projet

Absence d'information aussi de la part du groupe Valeco : pas de dossier d'information à l'intention du public sur la nature et la portée du projet, aucune réunion publique, aucune information dans la presse locale.

Cette discrétion tant de la part de la municipalité que de la part du groupe Valeco ne peut qu'inspirer doutes sur la sincérité et la légitimité du projet. Par ailleurs, le déconfinement décrété par le gouvernement jusqu'au 1er décembre ne permet pas à l'enquête publique de se dérouler dans des conditions propices à une bonne consultation du public.

2. Demande de défrichement de 3ha de bois

2.1 C'est le point critiquable du projet dans la mesure où ce défrichement d'une zone boisée de 3ha constitue une véritable atteinte à l'environnement sur le plan faunistique, floristique et paysager. IL faut savoir que cette zone de défrichement ne situe pas sur l'emplacement de la carrière désaffectée qui appartient à la famille Torrès-Mirada. Cette zone boisée appartient à 3 propriétaires voisins qui ont accordé au groupe Valeco une convention de mise à disposition avec promesse de portant sur les parcelles constituant cette zone boisée. Cette convention a ainsi permis au groupe Valeco de déposer une demande d'autorisation de défrichement de cette zone boisée de 3ha. Les propriétaires ont donc d'accepter de détruire leurs parcelles boisées en échange du paiement par Valeco de loyers garantis sur une période de 20 ans.

Cette zone boisée (non située sur la carrière désaffectée) permet donc au groupe Valeco d'agrandir l'emprise de la centrale photovoltaïque sur des terrains qui n'ont rien à voir avec la carrière désaffectée.

2.2 Ce défrichement est condamnable car il repose sur plusieurs contradictions :

Contradiction écologique: Il est paradoxal de couper les bois qui sont ces capteurs bénéfiques de carbone pour implanter une centrale photovoltaïque. Ce Projet de production d'énergie verte ne doit pas se faire au détriment des fonctionnalités régénératrices, récréatives et cynégétiques de la forêt. Contradiction avec les recommandations de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) en date du 9 avril 2020 (page 13) qui demande d'éviter le déboisement envisagé. Ce défrichement est une atteinte à la faune et la flore locale dans une région déjà très peu boisée et constitue une menace pour la biodiversité.

Contradiction avec les dispositions de la Charte du Pays de Gascogne dont fait partie la commune de la Sauvetat. Cette charte préconise qu'il faut :

Préserver la diversité de la faune et la flore

Préserver les espaces boisés

Contradiction avec les dispositions du Plan Paysage de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise qui a décidé de redonner une place à l'arbre dans le paysage gersois.

Il convient donc de demander au groupe Valeco de renoncer à ce défrichement afin de prendre en compte les enjeux faunistiques, floristiques et paysagers propre à cette zone et de limiter son projet uniquement sur l'emplacement de la carrière désaffectée.

3. Surie plan de l'opportunité de ce projet de centrale photovoltaïque, il ne présente aucun caractère d'urgence et de nécessité économique. En matière de besoins énergétiques, les ressources au niveau national sont suffisantes. Les instances gouvernementales font des recommandations en matière d'économie d'énergies plutôt que des recommandations d'augmentation de production.

4-Sur le plan des retombées fiscales, ce projet ne présente aucun intérêt pour la commune. La taxe IFER est essentiellement reversée à la communauté de communes et au département.

5- La Sauvetat est une commune rurale. Il convient que les règles d'urbanisme protègent cette ruralité. La Sauvetat n'a pas pour vocation d'accueillir sur son territoire des projets industriels qui viennent défigurer son paysage et détruire sa faune et sa flore.

Notre commune se doit d'accueillir, favoriser des projets propres à développer l'économie agricole de notre région. Des projets créateurs d'emploi et de valeur ajoutée.

En conclusion, je ne suis pas totalement opposé à ce projet mais, pour les motifs ci-dessus évoqués, je n'y suis pas favorable compte tenu du déboisement envisagé.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes remarques et observations et vous de croire à l'expression de mes respectueuses salutations

Réponse du maître d'ouvrage

R6/6.11.2020

Mme Rebecca SANTOS.

Pourquoi la demande de permis déposée le 28/01/2020 était signée par Mme Le Maire le 01/02/2020 sans délibération avec le conseil municipal ?

R7/6.11.2020

Mme Helen Davies.

Pourquoi il n'y a pas d'impact visuel sur les voisins proches (dans le dossier Valeco)?

R9/6.11.2020

Mme Rebecca SANTOS.

Dans le procès-verbal de la préfecture du Gers, le mardi 30 juin 2020, Mme le Maire dit : « que cette installation se situe dans un bas fond et vient à fleur de sol sans impacter le volume. C'est faux. L'impact est très important.

R10/6.11.2020

Mme Helen Davies.

Nous allons envoyer à Monsieur l'enquêteur une simulation de l'impact visuel de la Taste.

R11/6.11.2020

M Pedro SANTOS.

Je ne suis pas contre le projet mais pas en cette forme présente. Il faut parler du projet avec les citoyens du village et autour, du projet pour avancer le projet aux besoins des citoyens du village.

Il y a plusieurs erreurs sur l'étude d'impact qu'il faut rectifier.

R11/6.11.2020

M Garett Davies.

Il y aura un impact visuel très fort depuis le hameau de La Taste même avec une implantation.

Je m'inquiète de la façon de présenter le projet aux citoyens. Aucune présentation par Valeco , ni le Maire . Tout était déjà passé au secret. Aussi il y a un conflit d'intérêt Partie de phrase masquée par le commissaire enquêteur car mise en cause d'une personne.)

Je suis contre le défrichement du bois. Je suis pour les panneaux solaires mais à taille humaine comme l'association ENERCOOP fait.

On n'est pas contre les panneaux solaires mais c'est trop facile de justifier les constructions au nom du bénéfice général en oubliant l'impact sur la nauture. La nature c'est primordial pour la survie de notre civilisation.